REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4174

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique + (ACTEE +) - Fonds CHENE 4 - Conventions de partenariat multipartites et bipartites et modèle des conventions de partenariat tripartites pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4174

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique + (ACTEE +) - Fonds CHENE 4 - Conventions de partenariat multipartites et bipartites et modèle des conventions de partenariat tripartites pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport a pour objet d'approuver la signature de conventions de partenariat dans le cadre du programme ACTEE+/CHENE 4. Il s'agit d'un nouveau financement obtenu dans le cadre d'ACTEE+ après le financement CHENE 2, qui avait été approuvé par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3715 du 14 octobre 2024.

L'objectif est d'accélérer les baisses de consommations énergétiques du patrimoine public de la Métropole et de ses partenaires sur la période 2024-2026.

I - Une Métropole plus sobre et responsable : baisser de 30 % l'énergie consommée d'ici 2030

La Métropole porte une politique de transition énergétique articulée autour de deux principaux objectifs :

- baisser de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000 et d'ici à 2030,
- doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines d'ici à 2026.

Ces objectifs ambitieux constituent une réponse à l'urgence climatique et sont un levier majeur pour le renforcement de la souveraineté énergétique du territoire ainsi que pour la maîtrise de la facture énergétique des habitants et usagers de la Métropole.

II - Un historique fort de partenariat autour des programmes ACTEE et un bilan positif

Depuis janvier 2020, la participation de groupements coordonnés par la Métropole au programme Certificats d'économies d'énergie (CEE) ACTEE, porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), a permis d'engager une démarche mutualisée de rénovation des bâtiments publics à l'échelle du territoire.

La Métropole a été lauréate de cinq appels à projets ACTEE depuis 2020 en tant que coordinatrice de groupements, ce qui a permis d'obtenir 2,39 M€ de subventions au bénéfice des collectivités, dont 554 000 € pour la Métropole.

Au-delà de la bonne réalisation financière des programmes (88 % en moyenne), c'est une accélération des actions autour de la performance énergétique du patrimoine public qui a été engagée :

- 331 bâtiments audités au niveau de l'ensemble des membres, correspondant à plus de 610 000 m² en surface ;
- 14 postes d'économes de flux financés dont six côté Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) et cinq côté Ville de Lyon ;
- l'installation d'équipements de mesure, de relève, de pilotage et d'outils logiciels ;
- des opérations de maitrise d'œuvre pour :

. des rénovations globales performantes de cinq écoles (Lyon et Villeurbanne), d'une maison des jeunes et de la culture (Villeurbanne), d'un centre technique et d'un espace petite enfance (SIGERLy), de deux collèges (Métropole),

. le raccordement au réseau de chaleur urbain de collèges, des rénovations de chaufferie, etc.

III - Une candidature CHENE 2 dans le cadre d'ACTEE+ avec sept partenaires fin 2023

La bonne réalisation des programmes et l'effet levier constaté sur le territoire ont convaincu les acteurs de poursuivre cet engagement dans le cadre d'ACTEE+ qui se déploie de 2024 à 2026. Ce programme CEE ACTEE+, porté par la FNCCR et la société par action simplifiée unipersonnelle (SASU) FNCCR, vise à développer les projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics. Il s'inscrit dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 2 qui a été déployé sur la période 2021-2023.

La Métropole et sept partenaires (le SIGERLy, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, le Service départemental métropolitain d'incendie de secours -SDMIS-, les Villes de Saint-Priest, de Saint-Genis-Laval et de Communay) ont répondu au programme CHENE lors de sa 2ème saison (CHENE 2) en décembre 2023. La Métropole est la coordinatrice du groupement qui a été désigné lauréat en mars 2024. Le montant de subvention obtenu est de 3 183 608,16 €, dont 1 006 937,50 € pour la Métropole.

Le périmètre couvert par le groupement (collectivités et communes adhérentes au service conseil en énergie partagée du SIGERLY) concerne les 58 communes de la Métropole ainsi que cinq communes hors Métropole adhérentes au SIGERLy. Par ailleurs, le SDMIS gère des sites sur d'autres communes du département du Rhône.

Ce projet a été approuvé par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3715 du 14 octobre 2024 et détaillant les actions financées. Ce projet est en cours de déploiement et une réunion de groupement a eu lieu en novembre 2024 afin de présenter à ACTEE son état d'avancement. Une consommation prévisionnelle des fonds à hauteur de 30 % est estimée pour avril 2025.

IV - Une candidature complémentaire CHENE 4 dans le cadre d'ACTEE+ avec quatre partenaires

Au moment de la candidature CHENE 2, certaines actions n'étaient pas encore suffisamment avancées pour pouvoir être présentées et retenues par le jury ACTEE. Il a donc été décidé de déposer une nouvelle candidature en septembre 2024 dans le cadre de la saison 4 du programme CHENE (CHENE 4). Elle s'inscrit dans la continuité de la candidature précédente avec un groupement similaire. Seuls les membres ayant de nouvelles actions à présenter en font partie. C'est pourquoi le groupement réunit cette fois la Métropole et quatre partenaires (le SIGERLy, les Villes de Lyon, de Villeurbanne, le SDMIS)

Cette réponse vise toujours à apporter un financement des coûts permettant de déployer des actions d'efficacité énergétique dans les bâtiments des collectivités : études techniques préalables aux travaux de rénovation, maitrise d'œuvre pour réaliser les travaux, outils de suivi et d'analyse des consommations énergétiques et moyens humains (postes d'économes de flux).

La Métropole est coordinatrice du groupement qui a été désigné lauréat en décembre 2024. La candidature portée par la Métropole permet de :

- poursuivre et amplifier la dynamique de rénovation du patrimoine métropolitain et communal pour s'inscrire dans le cadre prévu par le décret tertiaire avec une attention particulière aux bâtiments scolaires, en visant un taux de transformation le plus élevé possible (entre 40 et 100 % de taux visé selon les études concernées),

- intensifier la collaboration entre acteurs publics engagés dans la rénovation énergétique du patrimoine public, dans une logique d'optimisation des moyens, de montée en compétence, de mutualisation des expertises et de valorisation croisée des retours d'expérience,

- augmenter le nombre d'opérations de rénovations globales et performantes engagées par le groupement.

Descriptif synthétique des actions portées par membre et par lot dans le cadre de la candidature CHENE 4 :

Membres	Actions prévues
Métropole	- trois postes d'économes de flux (contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée et alternant), - l'acquisition du logiciel Savee/Advizeo de suivi et de pilotage des dépenses énergétiques, l'installation de concentrateurs de données pour suivre et piloter des bâtiments à distance sur 39 sites, l'installation de 160 sondes température/CO^2/humidité (deux par collège), de quantomètres sur deux sites et l'achat d'une caméra thermique, - deux audits de gestions techniques de bâtiment, - le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage recherche de financement et une prestation informatique pour le bon interfaçage du logiciel énergétique avec le nouveau référentiel bâtimentaire.
SIGERLy	- études énergétiques : des audits énergétiques complémentaires pour 17 établissements scolaires et deux schémas directeurs énergétiques immobiliers, - trois projets de rénovation énergétique globale, avec des objectifs d'économie d'énergie > 40 %.
Ville de Lyon	- acquisition d'outils de mesure pour réaliser en propre des audits énergétiques et poursuivre le déploiement des plans de comptage des bâtiments les plus consommateurs de la ville, - réalisation d'études de relamping pour définir un cahier des charges de travaux adaptés et reproductibles pour faciliter la déclinaison opérationnelle de ce type d'action, - maîtrise d'œuvre externe pour huit opérations de rénovation performantes avec des objectifs d'économie d'énergie > 40 % pour cinq d'entre elles et > 60 % pour trois d'entre elles.
Ville de Villeurbanne	- installation de sous-comptages télérelevés conformes aux plans de comptages proposés dans le cadre de l'audit énergétique global sur des sites présentant de très fortes consommations, - engagement de deux audits énergétiques sur des sites non traités lors de l'audit énergétique global de 2022. Réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique pour poser une stratégie sur le patrimoine appartenant à la Ville, tenant compte de tous les axes de réflexion possibles (énergique, accessibilité, réglementaire, sanitaire, usage, etc.), - lancement de missions d'assistance à maitrise d'ouvrage : pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique sur trois établissements sportifs, pour la mise en place d'un contrat d'exploitation avec engagement sur les économies d'énergie sur trois sites, pour un état des lieux des outils logiciels de suivi et de pilotage des consommations énergétiques de la ville et pour des audits de gestion technique du bâtiment sur cinq sites parmi les plus consommateurs de la ville.
SDMIS	- recrutement d'un économe de flux au sein de l'unité performance environnementale des bâtiments du groupement bâtiment, - installation de sous-compteurs pour suivre les consommations d'eau chaude sanitaire sur les casernes équipées d'installations solaires thermiques et sur les casernes à gardes postées, - réalisation de deux tests d'étanchéité à l'air en cours de chantier et un test d'étanchéité à l'air avant la réception de la caserne de Villeurbanne la Doua en cours de réhabilitation, - prestation de l'agence locale énergie climat de la Métropole pour adapter le défi bureau à énergie positive aux spécificités des usages en caserne et sensibiliser les occupants.

V - Coordination des actions du groupement, financement et planning

Le délai de réalisation du programme ACTEE+ CHENE 4 s'étend du 2 mai 2024 au 30 septembre 2026 (factures éligibles comprises entre le 20 septembre 2024 et le 30 septembre 2026).

La Métropole, en tant que coordinatrice, sera l'interlocutrice privilégiée de la SASU FNCCR tout au long de la mise en œuvre du programme. Les missions du coordinateur sont les suivantes : centraliser les échanges, faire remonter les demandes des bénéficiaires, faire suivre tout échange descendant communiqué par la SASU FNCCR.

Le coordinateur fournira, en coopération avec l'ensemble des membres du groupement, un rapport d'activité selon le modèle fourni par la SASU FNCCR, un suivi financier, les livrables associés et des remontées d'indicateurs à jour pour chaque demande d'appel de fonds et *a minima* tous les six mois, ainsi que, le cas échéant, sur demande expresse de la SASU FNCCR.

Pour formaliser ce partenariat et ce financement trois types de conventions sont mis en place :

- une convention générale multipartite entre la Métropole, les quatre membres du groupement et la SASU FNCCR, rappelant les engagements du financeur, du coordinateur et des membres du groupement,

- une convention bipartite (avec une annexe) entre la Métropole et la SASU FNCCR détaillant les actions portées par la Métropole et financées dans le cadre du programme (actions portées budgétairement par la direction projet énergie des bâtiments et la direction valorisation et modernisation de l'action publique) ;

- quatre conventions tripartites (une par membre du groupement avec une annexe) entre la SASU FNCCR, la Métropole et le membre du groupement détaillant les actions portées par le membre et financées dans le cadre du programme. Ces conventions n'engagent pas la Métropole au-delà de son rôle de coordinateur détaillé dans la convention générale multipartite, elles ne sont donc pas toutes annexées à la présente délibération.

Ces conventions seront signées en signature électronique *via* la plateforme Docusign, conformément aux exigences du financeur.

À l'échelle du groupement, l'aide attribuée sur CHENE 4 s'élève à 1 952 048,59 € pour un budget global de 16,5 M€, ce qui porte au total l'aide attribuée au groupement dans le cadre d'ACTEE+ (CHENE 2 + CHENE 4) à 5 135 656,75 €.

Le budget sollicité par membre et par lot est détaillé ci-dessous :

		Lot n° 1 - Ressources humaines/ économes de flux (en €)	Lot n° 2 - Outils de mesure et de suivi (en €)	Lot n° 3 - Études énergétiques (en €)	Lot n° 4 - Maîtrise d'œuvre (en €)	Lot n° 5 - AMO et API (en €)	Total/membre (en €)
Métropole	coût global	233 333,33	1 017 992,72	12 000	0	172 012,20	**1 435 338,25**
	aide sollicitée	161 416,66	508 991,36	6 000	0	86 006,10	**762 414,12**
SIGERLy	coût global	0	0	302 000	2 768 530	0	**3 070 530**
	aide sollicitée	0	0	201 600	92 132,50	0	**293 732,50**
Ville de Lyon	coût global	0	66 000	36 000	11 278 650	0	**11 380 650**
	aide sollicitée	0	33 000	18 000	472 500	0	**523 500**
Ville de Villeurbanne	coût global	0	50 000	369 070	0	136 000	**555 070**
	aide sollicitée	0	25 000	223 156	0	68 000	**316 156**
SDMIS	coût global	75 200	7 646,94	2 500	0	4 585	**89 931,94**
	aide sollicitée	48 880	3 823,47	1 250	0	2 292,50	**56 245,97**
Total/lot	**coût global**	**308 533,33**	**1 141 639,66**	**721 570**	**14 047 180**	**312 597,20**	**16 531 520,19**
	aide sollicitée	**210 296,66**	**570 814,83**	**450 006**	**564 632,50**	**156 298,60**	**1 952 048,59**

Depuis le lancement du programme ACTEE+, la SASU FNCCR verse désormais la subvention directement aux membres concernés, sans passer par le coordinateur.

Le budget de fonctionnement de la Métropole sera impacté en recettes sur l'opération n° 0P31O9694 - Rénovation énergétique du patrimoine public pour un montant de 762 414,12 € sur la période 2025-2026 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention de partenariat générale multipartite entre la Métropole, les quatre membres du groupement, (le SIGERLy, les Villes de Lyon et Villeurbanne et le SDMIS) et la SASU FNCCR, dans le cadre du programme ACTEE+ CHENE 4,

b) - la convention de partenariat bipartite entre la Métropole et la SASU FNCCR, détaillant les actions portées par la Métropole et financées dans le cadre du programme ACTEE+ CHENE 4,

c) - le modèle des conventions de partenariat tripartites entre la SASU FNCCR, la Métropole et le membre du groupement, détaillant les actions portées par le membre et financées, dans le cadre du programme ACTEE+ CHENE 4.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter, auprès de la SASU FNCCR, une subvention d'un montant total de 762 414,12 € au titre du programme CHENE 4,

c) - prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à encaisser en fonctionnement, soit 762 414,12 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2025 et suivants - chapitre 74, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € en 2025,
- 562 414,12 € en 2026.

sur l'opération n° 0P31O9694.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-332689-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025